

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Avril

## LA FONCTIONOMANIE

On a pu le constater une fois de plus dans la discussion du budget qui vient d'avoir lieu au Sénat, jamais peut-être à aucune époque, la fonctionomanie n'a sévi parmi nous avec une telle intensité qu'aujourd'hui. C'est une véritable manie. Tout le monde veut occuper un emploi quelconque, émarquer au budget de l'Etat. Qui connaîtra jamais le nombre des aspirants sous-préfets, percepteurs, receveurs des finances, employés de bureaux, etc., etc. ? Qui racontera leurs démarches, leurs demandes et apostilles, leurs sollicitations, et aussi bien leurs déboires ?

Il y a quelques mois, on constatait que le nombre des instituteurs et institutrices attendant un poste s'élevait — chose incroyable, mais cependant vraie — à près de trente mille ? Et il n'y avait pas une seule place à donner à ces infortunés qui avaient en poche leur diplôme devenu leur unique moyen d'existence ! Aujourd'hui, le tableau des emplois vacants qui vient d'être publié par la préfecture de la Seine constate que le nombre de ces places pour ce seul département est de 1,071. Quant à celui des demandes qui ont été adressées, il s'élève au chiffre énorme de 46,000 !

Il est bien évident que les quatre cinquièmes de ces 46,000 quémamandeurs d'emplois sont condamnés à attendre encore pendant de nombreuses années la réalisation de leurs espérances et que beaucoup d'entre eux mourront sans avoir été nommés au poste qu'ils convoitent. Cette plèbe d'aspirants fonctionnaires est générale. Elle existe partout, du haut en bas de l'échelle administrative. Et, chose plus grave encore, cette armée d'affamés va chaque jour grossissant ! Quand et comment s'arrêtera ce courant qui n'est pas sans présenter un réel danger pour l'avenir ?

Nous l'ignorons. Mais ce qui est certain,

c'est que la situation est telle que les esprits clairvoyants s'en alarment, et à juste titre.

Pendant que nous assistons à cet encombrement des diverses carrières administratives et des emplois rémunérés par l'Etat, nous voyons l'émigration des campagnes continuer et augmenter de jour en jour dans des proportions inquiétantes. C'est ainsi que dans telle ou telle région de la France, presque tous les villages, depuis trente ans, ont vu leur population diminuer d'un tiers et même de la moitié. De là le manque de bras dont se plaint l'agriculture. Les travaux des champs sont de plus en plus abandonnés ; les ouvriers agricoles quittent le sillon pour aller dans les villes chercher un salaire plus élevé, et ils n'y trouvent le plus souvent que la démoralisation et la misère. Or, quand, dans un pays, l'agriculture, qui est la source principale de la richesse de la nation, tombe ainsi en discrédit, on peut dire que ce pays est menacé dans sa puissance même et dans son avenir.

C'est pourquoi nous estimons que le dépeuplement des campagnes au profit des villes et la chasse aux places qui en est la conséquence, constituent un véritable danger social.

Que deviennent, en effet, pour la plupart, les quémamandeurs de places qui ont vu s'évanouir leurs espérances ? Des mécontents et des déclassés toujours disposés à se révolter et à s'insurger contre une organisation sociale qu'ils maudissent parce qu'elle n'a pas donné satisfaction à leur ambition. C'est parmi eux que l'anarchie recrute ses sectaires les plus violents et les plus déterminés. N'ayant rien à perdre, ils sont prêts à tout oser.

Comment, dira-t-on, remédier à cet état de choses ? Comment arrêter le courant qui dépeuple les campagnes et jette dans les villes un surcroît de population qui rompt l'équilibre des forces de production au point de mettre en péril l'avenir de notre agriculture ?

Certes, il n'est pas facile de remédier à un mal de cette nature, nous le reconnais-

sons volontiers, mais ce n'est pas une raison pour s'en désintéresser et pour continuer à pratiquer la funeste doctrine du laisser faire.

On peut améliorer la situation dans une certaine mesure et empêcher le mal d'empirer. Les moyens à employer sont nombreux, mais il en est un surtout qui donnerait d'excellents résultats.

Il n'est pas douteux que le jour où il serait démontré que les travaux des champs sont aussi rémunérateurs que ceux des diverses industries des villes et que la terre, cessant d'être dépréciée, aurait recouvré sa valeur, il est hors de doute, disons-nous, que ce jour-là l'émigration des ouvriers agricoles dans les centres manufacturiers diminuerait, ainsi que le nombre des déclassés, des fainéants et des individus sans aveu qui pullulent dans les villes et s'enrôlent sous la bannière de l'anarchie.

Peut-être aussi appartiendrait-il aux pouvoirs publics de donner aux citoyens une instruction ayant un caractère plus pratique et de développer chez eux à un plus haut degré le sentiment de l'initiative individuelle, en leur apprenant à compter un peu plus sur eux-mêmes et un peu moins sur l'Etat.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### CONFLIT BUDGÉTAIRE

La commission du budget a examiné, de 9 heures à minuit, le budget modifié par le Sénat.

MM. Ribot et Tirard ont été entendus et ont préconisé la conciliation.

Après le départ des ministres et une assez longue discussion, la commission a voté, par 10 voix contre 7, la proposition Lockroy tendant à demander à la Chambre, afin d'affirmer ses droits financiers, de renvoyer en bloc le budget au Sénat, tel qu'il a été voté précédemment au Palais-Bourbon.

A la suite de ce vote, M. Poincaré, rapporteur général, a donné sa démission et a été remplacé par M. Lockroy.

— Mais pas un mouvement, pas un geste. S'il apercevait quelque chose de suspect, il s'éloignerait et tu ne saurais rien.

Jacques pressa la main d'Auguste.

— Sois tranquille !

Il passa sa tête à son tour.

Ses yeux brillaient comme des yeux de loup. Ils semblaient deux charbons ardents allumés sur l'herbe.

A ce moment, la lune inondait le nouveau venu de sa lumière tranquille.

Jacques put donc examiner son rival tout à son aise.

C'était un jeune homme élégant, svelte, comparé à lui, aux traits énergiques et beaux. Ses joues étaient pâles, d'une pâleur aristocratique, et une fine moustache noire ornait sa lèvre. Il fumait un cigare et avait à la main une canne frêle dont il fouettait de temps à autre les branches d'arbre comme pour tromper les ennuis de l'attente. Jacques, le rude villageois, eût fait une bouchée de ce godaureau, mais il fut bien forcé de s'avouer qu'il était bien inférieur comme beauté et comme tenue au préféré de Louise.

Un immense désespoir l'envahit, car il ne douta plus de son malheur... C'était si naturel !... Et pouvait-il lutter, lui un paysan, un rustre, avec le glorieux jeune homme qui caracolait devant lui, tout fier et tout rayonnant du bonheur attendu ?... Une atroce douleur le déchira. Il comprenait le choix de la jeune fille... Mais pourquoi l'avait-elle trompé ! Pourquoi ?

Il se pencha vers Auguste.

— Et tu dis que ce jeune homme est le fils du duc de Morlac.

De nombreux journaux constatent la gravité du conflit entre la Chambre et le Sénat à l'occasion du budget.

On croit que la Chambre ratifiera la décision de sa commission.

Il est probable que la séance sera chaude. Les journaux conservateurs parlent même d'une crise ministérielle, mais les journaux républicains espèrent qu'un accord interviendra.

Quelques radicaux rejettent la responsabilité de la situation sur le Sénat.

### A la Chambre

La Chambre a emboîté le pas à sa commission du budget.

Successivement mises aux voix, toutes les modifications apportées au budget par le Sénat ont été repoussées par un vote à mains levées.

Sur la disjonction de l'impôt des boissons, le résultat du scrutin, proclamé en séance, met le Gouvernement en minorité de 5 voix.

### DÉMISSION DU CABINET

Battu, le ministère est démissionnaire.

En sortant de la salle des séances, les ministres se sont rendus dans le cabinet qui leur est réservé, mais leur conférence n'a duré que quelques minutes.

M. Ribot a immédiatement téléphoné au Sénat et s'est ensuite rendu à l'Elysée pour informer M. Carnot de la situation.

Il a prié ensuite ses collègues de venir conférer avec lui, au ministère de l'Intérieur, où il leur fera connaître le résultat de sa conversation avec le président de la République.

Le ministère ne tombe pas seulement sous un vote budgétaire, mais bien sous un vote politique et écrasé par les haines.

La situation politique est au moins bizarre : il y a d'une part conflit entre les deux Chambres, le budget de 1893 n'est pas voté et le ministère est par terre.

La crise peut être longue et vraisemblablement elle le sera ; elle est cependant limitée ; d'ores et déjà par ce fait que les Chambres doivent se séparer pour la session des conseils généraux, qui s'ouvrira le 10 avril.

Il faut donc que d'ici au 9 avril M. Carnot ait composé un cabinet.

Au dernier moment, nous apprenons que M. Letellier, doit, ce soir, déposer une motion de dissolution, après le budget de 1893.

Les ministres ont remis leur démission à M. Carnot.

Une séance de nuit a été décidée.

— Oui, c'est Jean de Morlac.

— Mais il n'épousera jamais Louise... Il la trompe, s'écria violemment Jacques.

— Silence ! murmura Auguste, il va l'entendre.

— Il est impossible qu'il lui fasse la cour pour le bon motif... Elle est sa maîtresse sans doute, et c'est parce qu'elle ne peut pas l'épouser qu'elle avait accepté... Mon Dieu !... mon Dieu !...

Un cri d'angoisse s'étrangla dans la gorge du jeune homme.

Il allait ouvrir de nouveau la bouche quand la main d'Auguste lui serra le bras.

— Tais-toi !...

— C'est elle ?...

— Oui...

— Jacques allongea vivement la tête.

Une forme féminine apparaissait sous le miroitement des feuilles frappées par la lune... Jacques la reconnut aussitôt. C'était Louise. Les mouvements de son cœur devinrent si violents qu'ils l'assourdissaient. Il crut qu'il allait mourir. Les veines s'étaient comme vidées de sang d'un seul coup... Ses doigts entraient dans le bras de son ami, tellement ils le serraient.

Il se fit quelques secondes de silence solennel.

Jean n'avait pas vu venir sa maîtresse.

Une voix timide murmura :

— Jean ! c'est toi ?...

— M. de Morlac se précipita, un cri de bonheur aux lèvres.

En même temps, Jacques se laissa tomber plus mort que vif à côté de son ami. (A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

15

LE

## GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

IX

— Ils nous verraient.  
— Il est impossible qu'ils me découvrent.  
— Toi... mais moi ?  
— Toi, tu peux t'éloigner.  
— Je ne veux pas t'abandonner.  
— Que crains-tu donc ? fit Jacques d'un ton farouche.  
— Je crains que tu ne fasses un malheur, et je ne voudrais pas, pour tout au monde.  
Jacques serra les poings.  
— Il est certain, dit-il, que si tu ne m'as pas menti, et si je les aperçois là... là !  
— Tu vois bien.  
— Ce n'est pas toi qui me retiendras.  
Auguste s'approcha de son ami.  
— Sois calme, Jacques, murmura-t-il. Sois calme, je t'en supplie... Ne me fais pas repentir de t'avoir prévenu. Il vaut mieux que tu sois fixé

avant qu'après... Après, le malheur eût été irréparable... Si tu ne me promets pas de te contenir, j'y vais courir devant les avertis.

Jacques se dressa hors de sa cachette et posa sa main crispée sur l'épaule de son ami.

— Ne fais pas cela, s'écria-t-il. Ne le fais pas.

— Je ne le fais pas, si tu me jures d'être raisonnable.

— J'essaierai, fit Jacques avec effort.

— Descends donc. Je connais un endroit où nous serons mieux qu'ici. C'est à quelques mètres, sous les racines d'un chêne. Il y a place pour nous deux.

— Et nous verrons ?

— Nous verrons et nous entendrons, mais hâte-toi.

Le fils Boislaurier sortit de son trou.

Il y avait quelques minutes qu'il était blotti avec son ami dans sa nouvelle cachette, quand on entendit au loin un bruit de pas.

— Le voici, dit à voix basse Auguste, qui saisit le poignet de Jacques comme pour l'empêcher de bouger.

Les pas se rapprochaient.

Auguste avait mis avec précaution la tête hors de la cachette... Jacques semblait n'avoir pas la force de bouger, n'avoir plus conscience de ce qui se passait.

— C'est bien lui, fit son ami, qui renfonça sa tête.

— Laisse-moi le voir, fit Jacques dont tout le corps frémissait. Il est seul ?

— Oui.

Le jeune homme céda sa place à son ami.

La séance de nuit est ouverte à 9 heures. M. Tirard monte à la tribune; il dit que le président de la République ayant chargé le ministre démissionnaire de l'expédition des affaires, il demande le vote de deux douzièmes.

La commission du budget propose le vote d'un seul douzième.

Le douzième est voté par 504 voix contre 5; nouvel échec du gouvernement et cette fois personnel à M. Carnot.

M. Letellier demande la dissolution, mais le président dit que c'est inconstitutionnel.

La séance est suspendue et reprise à 10 heures. Le président déclare que le Gouvernement n'ayant pas d'autre communication, la séance prochaine doit être fixée.

Après plusieurs votes, on décide de se réunir mardi.

\* \* \*

## Le scrutin de jeudi et la crise

La majorité qui a renversé le ministère se compose de 101 membres de la droite; 20 ralliés; 25 boulangistes; 101 républicains.

L'impression générale du monde parlementaire est, que le nouveau cabinet devrait être pris parmi les jeunes députés.

Plusieurs journaux repoussent toute idée de replâtrage, dont ils constatent d'ailleurs les difficultés.

\* \* \*

## La Crise ministérielle et la Presse

Les journaux de l'opposition se félicitent de la chute du cabinet.

Les journaux républicains sont divisés.

La plupart des journaux, même républicains, critiquent vivement l'attitude du ministère et constatent que la crise sera longue et laborieuse.

Toutefois la *Justice* estime que le vote de la Chambre visait moins le ministère que le Sénat. La solution de la crise ne soulèverait donc pas un problème bien compliqué.

La *République* croit au contraire que si le cabinet eût posé la question de confiance, il aurait eu cent voix de minorité.

Le *Rappel* dit que la chute du cabinet n'a été une surprise pour personne.

Le *Siècle* et les *Débats* repoussent tout replâtrage.

Le *Soleil* estime qu'on aura de la peine à recoller les morceaux du cabinet.

Le *Voltaire* demande la dissolution.

La *Lanterne* dit que la dissolution est impossible avant la capitulation du Sénat.

Le *Figaro* reproche au cabinet Ribot d'avoir obéi servilement aux passions de la Chambre et aux fluctuations de l'opinion.

Le *Gaulois* dit que le ministère tombe en réité sous l'effort de toutes les rancunes qu'il avait suscitées.

L'*Autorité* ne croit pas que le cabinet qui va être constitué fasse les élections.

Un journal parle d'un cabinet Develle avec M. Constans à l'intérieur, M. Poincaré aux finances.

Mais on affirme que M. Develle refuse absolument la présidence du conseil.

Le *Gaulois* raconte que M. Casimir-Périer conseillera d'appeler M. Cavaignac, avec lequel il accepterait de former un cabinet.

On parle aussi de M. Méline.

Parmi les hommes nouveaux dont on parle pour le futur cabinet, on cite MM. Poincaré, Jonnard et Delcassé.

## Les désordres de l'église Saint-Denis à la Chambre

M. de Mun adresse au président du Conseil une question sur les incidents qui se sont produits dimanche à l'église de St-Denis. Il se fait dans cette église des conférences religieuses qui n'ont trait en rien aux questions politiques et sociales, et qui sont faites par deux missionnaires diocésains désignés par l'archevêque de Paris.

Dimanche dernier, la conférence se poursuivait au milieu d'un calme relatif, lorsque le missionnaire Lenfant, voyant qu'il se produisait des troubles, dit que si on avait des questions à lui adresser on pouvait les lui envoyer par écrit, il y répondrait.

Quelqu'un lui cria : « Citoyen curé, je veux parler. » Une bagarre s'ensuivit le désordre se prolongea assez pour que certaines personnes fussent blessées; les gendarmes et la police finirent enfin par rétablir l'ordre.

Voilà des faits qui constituent une violence odieuse et intolérable.

Les agents ont fait leur devoir, le gouvernement a pris des mesures nécessaires pour empêcher le retour de ces désordres, mais le fait d'avoir dû mobiliser la police et la gendarmerie dénoncent une situation anormale.

L'orateur demande au gouvernement que des poursuites soient dirigées contre les coupables avec lesquels les socialistes ne peuvent se solidariser. Il y avait parmi les perturbateurs des conseillers municipaux; le maire

n'a pas fait le nécessaire pour sauvegarder ses administrés. Une semblable municipalité ne peut rester en fonctions. (Applaudissements à droite.)

M. Ribot, président du Conseil, déclare qu'une information judiciaire est ouverte sur ces faits blâmables. La justice a interrogé quatre conseillers municipaux: elle dégagera toutes les responsabilités et réprimera les désordres, alors même qu'ils auraient été provoqués par des paroles imprudentes prononcées dans les conférences antérieures. Le gouvernement, on le reconnaît, a fait son devoir; il continuera à le faire et à assurer l'entière liberté du culte. (Applaudissements.)

L'incident est clos.

## Au Sénat

Le Sénat vote le crédit de 250,000 fr., destiné à prévenir les effets de la disette en Algérie.

Le Sénat vote ensuite le crédit supplémentaire de 6,230,000 fr. pour frais d'occupation du Dahomey.

Le Sénat reprend sa séance à neuf heures et demie. M. Tirard dépose sur le bureau un projet de loi tendant à l'ouverture d'un douzième provisoire pour le mois d'avril.

Le projet est voté sans modification.

## L'exposition de 1900

Le Conseil municipal a émis le vœu que l'exposition de 1900 ait lieu au Champ-de-Mars avec annexe à Vincennes.

## Andrieux et Arton

On sait que devant la commission d'enquête, M. Andrieux s'est vanté de faire arrêter Arton avant une semaine, si le gouvernement mettait un commissaire de police et un mandat d'arrêt à sa disposition.

M. Ribot vient de faire savoir à M. Clausel de Coussergues, vice-président de la commission d'enquête, que M. Clément commissaire aux délégations judiciaires, muni d'un mandat d'arrêt, avait reçu l'ordre de se mettre à la disposition de M. Andrieux.

## Une nouvelle société de Panama

Les actionnaires et obligataires de Panama ont nommé, dans leurs deux dernières assemblées générales, un comité chargé d'étudier et de préparer un projet de constitution d'une nouvelle société du canal de Panama. Ce comité, présidé par M. de Kératry, avait convoqué, vendredi, les représentants de la presse à une réunion au Grand-Hôtel, dans le but de leur exposer ses vues relativement à la formation d'une société pour l'achèvement du canal par les moyens les mieux appropriés et les plus économiques.

M. de Kératry a fait connaître les bases du projet élaboré par le comité, et dont voici les points principaux:

La dépense de l'achèvement d'un canal à niveau, y compris les frais divers, n'excéderait pas 480 millions, et la durée, huit années.

Sur ces 480 millions, 280 seraient fournis par les obligations à lots actuellement détenues par la liquidation, et que la nouvelle société remettrait en valeur.

En échange des apports de l'ancienne société à la nouvelle, celle-ci abandonnerait à la première la moitié de tous les bénéfices nets, pendant la durée de la concession. D'autre part, dans la souscription des actions qui seraient émises, un droit de préférence serait accordé aux actionnaires et obligataires de l'ancienne société.

M. de Kératry a terminé son exposé en déclarant que le comité venait de soumettre le résultat de ses études à M. Monchicourt, liquidateur. C'est à son approbation, en effet, que tout est subordonné. Si M. Monchicourt accepte les vues du comité, ce dernier se mettra aussitôt en rapport avec les entrepreneurs et les financiers dont il a pressenti le concours. Après quoi, le comité aura rempli le mandat que lui ont confié les porteurs de Panama.

Enfin, a ajouté M. de Kératry, M. le ministre des finances a promis de faire bon accueil à la reconstitution sérieuse d'une société d'achèvement, qui se verrait probablement dégrevée de tous les impôts de timbre et d'enregistrement quelconques.

Nous ne donnons, du reste, ces nouvelles qu'à titre de simples renseignements, n'impliquant de notre part ni approbation ni encouragement.

## Une lettre du comte de Paris

M. le comte de Paris vient d'adresser aux présidents des comités monarchiques des départements le manifeste suivant:

Monsieur le président,

Un procès retentissant vient d'éclairer le pays sur la valeur morale des hommes qui le gouvernent.

Depuis quelques années, obligé par une loi cruelle de vivre à l'étranger, je ressens d'autant plus vivement tout ce qui pourrait porter atteinte au prestige de la France.

Aussi la légitime émotion de tous les bons citoyens me fait-elle un devoir de tracer en quelques mots aux monarchistes la ligne de conduite

que le patriotisme leur commande de suivre.

C'est à vous que je m'adresse pour leur faire parvenir mes instructions dans votre département. M. le comte d'Aussouville, qui remplit avec autant de fermeté que d'esprit politique la mission que je lui ai confiée, vous transmettra cette lettre.

L'heure est grave; la Chambre a perdu tout crédit; chaque nouvelle séance la fait déchoir encore dans l'opinion publique.

Le gouvernement est sans courage pour résister aux menaces du socialisme grandissant, sans force pour représenter la puissance publique à l'intérieur, sans autorité pour défendre une politique nationale à l'extérieur.

L'indépendance de la magistrature est soupçonnée; les institutions ont corrompu les hommes.

La France probe et laborieuse est attristée et inquiète. Tous les honnêtes gens sentent le besoin de s'unir pour un suprême effort.

A ces honnêtes gens, il faut que les monarchistes tendent la main et donnent l'exemple, leur intégrité et leur désintéressement les désignent pour ce rôle.

En présence d'un régime où tout est sacrifié aux passions et aux convoitises des partis, ils ne doivent répudier aucune des alliances que les intérêts de la défense sociale et de la liberté religieuse leur conseilleront de conclure.

Mais ils devront aussi faire comprendre à la France que la Monarchie seule peut lui donner le bien public, qui mettra un terme au trouble moral dont elle souffre et la préservera des troubles matériels dont elle n'est peut-être pas à l'abri.

Secondé par mon fils qui a déjà prouvé l'ardeur de ses sentiments français, je ne reculerai devant aucun effort pour relever la patrie.

C'est avec le concours de tous les hommes de bonne volonté, de quelque côté qu'ils viennent, que je voudrais accomplir cette œuvre de salut.

Nous réussirons, j'en ai la ferme confiance.

Dieu ne permettra pas que la France, cette nation si glorieuse et si fière, s'abandonne et s'oublie dans un irrémédiable affaissement.

Croyez-moi, je vous prie, votre affectionné,

PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

\* \* \*

## Le manifeste et la presse

Très peu de journaux commentent ce manifeste.

Les journaux monarchistes l'approuvent complètement.

Les journaux républicains le raillent ou y voient une preuve de la complicité du comte de Paris avec les organisateurs du scandale du Panama.

## Le duel Servan-Cietsch

L'*Indépendance belge* donne les détails suivants sur le duel Servan-Cietsch:

Mercredi, après s'être rencontrés au Havre, les combattants et leurs témoins arrivaient à Versailles avec leurs médecins.

On se rencontra à Gemmenich, station belge, le duel eut lieu et six balles furent échangées sans résultat.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

# CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

## Vote de nos députés

Dans le scrutin sur la proposition de disjonction de la réforme des boissons, qui a été repoussée et a amené la chute du ministère, voici comment se répartissent les votes des députés du Lot:

MM. Talou et Rey ont voté pour.

MM. Vival et Lachèze se sont abstenus.

## Ligne de Gourdon à Carsac

La lettre suivante a été adressée à M. Lachèze, député du Lot:

« Périgueux, le 25 mars 1893.

« Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu, par lettre du 24 mars, appeler mon attention sur l'utilité de l'achèvement de la ligne de Carsac à Gourdon.

« Par un rapport du 20 février dernier, adressé au ministre, j'ai demandé l'autorisation de procéder aux études définitives de cette ligne. Cette autorisation m'a été accordée par décision du 6 mars.

« Vous pouvez être assuré que ces études seront poursuivies avec toute l'activité possible, qu'ainsi satisfaction sera donnée, en ce qui me concerne, au désir exprimé par votre lettre du 24 mars.

« Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'Ingénieur en chef,  
Signé : PIHIER.

## Université

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que M. Léon Anglarès, officier de l'Instruction publique, professeur de sixième au Lycée Gambetta, vient d'être promu à la 1<sup>re</sup> classe.

C'est une récompense bien méritée par 44 ans de bons services, dont 33 ans au Lycée de Cahors.

M. Anglarès est le dernier des maîtres du Lycée de Cahors qui ait eu Gambetta pour élève. Il est un des promoteurs de l'association des anciens élèves du lycée.

\* \* \*

Nous sommes heureux d'annoncer également les promotions suivantes:

MM. Molinié, professeur de mathématiques, de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.

Serre, professeur de physique, id.

Caudrillier, professeur d'histoire, id.

Longuelane, professeur de seconde, id.

M. Combarieu, professeur de rhétorique au Lycée d'Orléans, à la 4<sup>e</sup> classe.

M. Valès, professeur d'histoire au Lycée de Nancy, à la 5<sup>e</sup> classe.

M. Jalbert, gendre de M. Tallieu, directeur de l'Ecole normale, surveillant général au lycée d'Auch, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.

M. Belot, ancien économe de l'Ecole normale, actuellement à l'Ecole de Voiron, est promu à la 1<sup>re</sup> classe.

M. Gaubert, ancien professeur à l'Ecole normale de Cahors, actuellement à l'Ecole de Montauban, est promu à la 3<sup>e</sup> classe.

## Ecole normale d'instituteurs

MM. Monties et Escande, professeurs à l'Ecole normale, sont promus à la 3<sup>e</sup> classe.

## Collège de jeunes filles

Mlle Huc, professeur au collège de jeunes filles, est promue de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

Mlle Cadier, professeur au même établissement est promue de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.

## Nos compatriotes

Le directeur de Ste-Barbe à Paris a offert à ses élèves et à leurs familles une charmante soirée littéraire. M. Gustave Larroumet a causé, comme il sait causer, de la poésie française, de Villon à Voiture, et a tracé avec un rare bonheur une esquisse fidèle de toute cette époque.

\* \* \*

Par arrêté ministériel en date du 10 mars courant, M. Cayla Henri, avocat à la cour d'Appel de Paris, vient d'être nommé attaché au cabinet de M. le ministre de la justice.

\* \* \*

Notre compatriote, M. le commandant Courbebaïsse, premier officier d'ordonnance de M. le général Saussier, est promu lieutenant-colonel et continue son service près du gouverneur militaire de Paris.

## Instruction primaire

M. Triaire, inspecteur primaire à Cahors, vient d'être promu à la 3<sup>e</sup> classe.

Les nombreux amis que s'est créés M. Triaire à Cahors, depuis quatre ans qu'il y exerce ses fonctions, avec un esprit de conciliation et de justice qui honorent ce fonctionnaire, apprendront avec plaisir cette bonne nouvelle. Pour notre part, nous applaudissons de tout cœur à cet avancement mérité.

## Nomination

M. l'adjudant Goussot, du 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé à un emploi d'expéditionnaire au Ministère des Finances.

## La famine en Algérie

### Souscription ouverte à la Trésorerie générale

Monsieur le directeur,

Un comité dit des *Femmes de l'Algérie* vient de se constituer sous le haut patronage de madame Carnot, en vue de combattre les effets de la famine qui sévit sur la population indigène de notre colonie.

Sollicité par mon collègue, M. le Trésorier-payeur général d'Alger, de la part du gouvernement général et de ce comité, de coopérer à une œuvre si généreuse, du succès de laquelle dépendent des milliers d'existences, j'ai l'honneur de vous informer qu'une souscription est ouverte dans mes bureaux, et je vous prie de vouloir bien en aviser vos lecteurs, sans oublier vos aimables lectrices.

La moindre obole sera reçue avec la plus grande reconnaissance.

Le Trésorier général d'Alger, M. Paysant, ancien préfet du Lot, m'autorise à souligner cette dernière qualité pour faire appel en son nom, d'une façon plus particulière, aux nombreux amis qu'il a laissés tant à Cahors que dans tout le département et qui seront heureux, sans nul doute, en cette circonstance, de se rappeler à son souvenir par une bonne action.

Veillez agréer, monsieur le directeur, avec mes remerciements d'avance, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. PÉPIN.

## Enseignement primaire

Par arrêté du 27 mars, M. le Préfet a nommé les Instituteurs désignés ci-après :  
 MM. Marel, de Mauroux à Lacapelle-Marival ;  
 Cavanié, du Boulvé à St-Daunès.  
 Garrigues de St-Martial (St-Pantaléon) à Ussel.  
 Laubat de St-Daunès au Boulvé.

Par arrêté, en date du 23 mars, M. l'Inspecteur d'Académie a nommé les institutrices stagiaires désignées ci-après :

- Mlles Contios, de Promilhanes, classe enfantine, à Bach ;  
 Bladou, de Mauroux, classe enfantine, à Saint-Martin-le-Redon.  
 Ladoux, ancienne élève maîtresse d'école normale, à Mauroux (classe enfantine.)  
 Solignac, ancienne élève maîtresse d'école normale, à Cajarc.  
 Portail, de Saint-Martin-le-Redon, à Promilhanes (classe enfantine.)

Voici un travail statistique qui vient d'être communiqué par le ministère de l'instruction publique :

*Maisons d'écoles*

Construites de 1878 à 1892	27,000
Réparées, agrandies et meublées	10,000
La dépense totale de ces installations, supportée par l'Etat, les départements et les communes, a été de	600,000,000 de fr.

*Personnel enseignant*

Maîtres et maîtresses dans les écoles primaires de toute nature (publiques et privées) en 1872	110,238
En 1892	142,660

*Elèves*

Elèves dans les écoles de toute catégorie en 1872	4,222,751
En 1892	5,623,401

*Budget annuel*

Le Budget annuel de l'enseignement primaire public (Etat, départements et communes), était en 1872 de	68,000,000
En 1892	168,000,000

## Les ouvriers maçons

Ces jours derniers, un ouvrier tailleur de pierre, délégué par ses camarades du chantier du couvent de la Miséricorde, se rendait auprès de M. Couture, entrepreneur, et lui faisait connaître que les ouvriers tailleurs de pierre et maçons demandaient à être payés à raison de 35 centimes à l'heure.

Le soir même, M. Couture faisait appeler les ouvriers l'un après l'autre et réglait ceux qui maintenaient leur demande d'augmentation. Les autres se le sont tenus pour dit et ont repris le travail.

## Prévoyants Français

La 48<sup>me</sup> section des Prévoyants Français, dont le siège est à Cahors, a l'honneur d'inviter le public à une conférence en faveur de l'œuvre qui sera faite par M. Roussel François, auditeur au Conseil d'Etat, dans la salle du théâtre le dimanche 9 avril, à 5 heures du soir.  
 Des places seront réservées pour les dames.

## La taxe du pain

Par arrêté de M. le Maire en date du 30 mars, à partir du 1<sup>er</sup> avril courant et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la ville de Cahors demeure fixé comme suit :

1 <sup>re</sup> qualité, le kilogramme	0,325
2 <sup>e</sup> »	0,275
3 <sup>e</sup> »	0,225

## Acte de probité

Le jeune Clary Raymond, âgé de 14 ans, élève du lycée Gambetta, fils de M. Clary, serrurier, ayant trouvé une petite chaîne en argent sur la voie publique, s'est empressé de la remettre au bureau de police, où elle est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

## Fausse monnaie

De nombreuses pièces de 5 francs, millésime de 1867, effigie Napoléon III, circulent dans notre région: elles sont très bien imitées et ne peuvent être reconnues qu'en les pesant.

## La fermeture de la pêche

Cette année, la pêche fluviale sera interdite, d'après les instructions notifiées aux préfets, du lundi 17 avril au samedi 17 juin inclusivement.  
 La pêche du saumon, de l'alose, de la lamproie, du mulot et des autres poissons voyageurs jusqu'ici dénommés, mais vivant alternativement dans les eaux douces et salées, sera permise pendant cette période.  
 La pêche à l'anguille sera également permise, mais à l'exception, dans les régions du littoral, des parties d'eau non soumises à l'inscription maritime.

## Monnaie de billon étrangère

Une certaine tolérance s'était établie dans les

caisses publiques et principalement dans les bureaux de poste pour recevoir la monnaie de billon étrangère, couramment échangée dans les transactions commerciales.

L'administration des finances vient de rappeler sévèrement, paraît-il, que cette monnaie doit être refusée.

Elle en prend à son aise, de l'aveu général, d'abord parce que ses employés rendent les pièces étrangères au public sous forme de paiements divers, ensuite parce qu'elle en avait tout d'abord inondé les marchés français.

Elle devrait donc équitablement se charger de les renvoyer aux autres gouvernements.

## Soldats greffeurs

Une circulaire du 6 avril 1891, dispose qu'à l'avenir, des permissions d'une durée de 20 à 30 jours pourront être accordées, à l'époque des travaux du greffage des vignes (avril et mai), aux militaires de toutes armes, sous les drapeaux, munis du diplôme de maître greffeur, délivré par une société autorisée et subventionnée par l'Etat, qui demanderont à aller prendre part à ces travaux, soit dans leur famille, soit chez les agriculteurs du département où ils se trouvent en garnison.

« Cette décision n'ayant pas été rapportée, recevra son application cette année. »

## Le Canal des Deux-Mers

On a distribué aujourd'hui à la Chambre une importante proposition de loi de M. Edmond Bartissol, député des Pyrénées-Orientales, ayant pour objet la construction d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, dit Canal des Deux-Mers.

Cette proposition est précédée d'un exposé des motifs très intéressant, très complet, très documenté, qui ne comporte pas moins de trente-huit pages et où sont excellentement étudiés les avantages militaires, agricoles, commerciaux et industriels, les avantages pour la marine marchande que présenterait le canal des Deux-Mers. Les questions du tracé de ce canal, de son alimentation, etc., sont étudiées avec le plus grand soin.

Voici le dispositif de cette proposition de M. Bartissol :

**Article premier.** — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour la construction d'un canal maritime de jonction, entre l'Océan et la Méditerranée.

**Art. 2.** — Le Gouvernement est autorisé à donner la concession pour une durée de 99 ans avec garantie d'intérêt à 2 0/0.

**Art. 3.** — Le ministre des travaux publics déterminera l'époque, le mode et la forme des émissions, et fixera les époques et la quotité des versements jusqu'à complète réalisation.

**Art. 4.** — Un commissaire du Gouvernement sera attaché au Conseil d'administration de la Compagnie et assistera aux séances du Conseil.

**Art. 5.** — Un règlement d'administration publique déterminera les formes suivant lesquelles la garantie d'intérêt fixée à l'article 2, sera accordée.

Le cahier des charges sera dressé de la même manière et aura pour base celui appliqué à la construction des chemins de fer.

## Labastide-Marnhac

Mardi dernier, vers 2 heures du matin, le sieur Fabien Albert, propriétaire à Langlade, commune de Labastide-Marnhac, était éveillé par un bruit insolite.

Il écouta un moment et s'étant rendu compte que ce bruit provenait des cris affolés de ses poules, il comprit que quelque chose d'extraordinaire se passait dans sa maison. Il se leva à la hâte et courut au poulailler, où la clarté de la lune lui permit de distinguer un individu qui cherchait à s'emparer de ses volailles.

A la vue du propriétaire, le voleur s'enfuit à toutes jambes à travers champs, poursuivi par Fabien.

Se voyant sur le point d'être atteint, le malfaiteur se retourna et, braquant un pistolet sur son adversaire, il fit feu.

Heureusement le coup rata.

Fabien se précipita sur le voleur. Une lutte corps à corps s'engagea. Fabien put arracher l'arme des mains du malfaiteur et s'en servit pour le rouer de coups.

Le voleur est un nommé Miquel Antoine, âgé de 68 ans, domicilié à Lhospitalet.

Le pistolet du voleur était à deux coups.

Le parquet se rendit sur les lieux et, après enquête ordonna l'arrestation de Miquel.

L'état de ce dernier est pitoyable. Il a le visage couvert de blessures, et a dû être conduit à l'hospice.

Un pénible accident a marqué cette affaire.

M. Du Mouceau, procureur de la République, s'était rendu à Langlade pour faire l'enquête. En repartant, le cheval d'un gendarme de l'escorte ayant fait un écart, M. le procureur de la République reçut un coup de pied qui lui fractura deux côtes. Il a dû être reconduit en voiture à Cahors.

M. le docteur Valat, qui l'avait accompagné à Langlade, lui a donné les premiers soins.

## Figeac

MM. Larrage et Salgues, professeurs au collège de Figeac, sont promus de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

## Labastide-Murat

M. Fau, juge de paix du Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne), est nommé juge de paix à Labastide-Murat, en remplacement de M. Lacroix, nommé à Montclar (Lot-et-Garonne).

## Lalbenque

M. Piétrement, inspecteur d'académie du Lot, a visité les écoles publiques de notre localité, notamment l'école de garçons. Il s'est montré particulièrement satisfait du bon ordre et de la discipline aussi ferme que paternelle qui y règne.

## Puy-l'Evêque

Notre compatriote M. Ouradour, professeur au collège de Millau, est promu de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 au 1<sup>er</sup> avril 1893

### Naissances

Barriétis, Laure-Rose-Juliette, avenue de Toulouse, 20.  
 Cluzel, François, impasse Perboyre, 1.  
 Castelnau, Camille, à Saint-Henri.  
 Marcihauc, André-Lucien, à Cabessut.  
 Part, Félix-Gustave-Henri, rue Labarre, 34.  
 Chansarel, Bernard, rue Pélégrin, 10.

### Décès

Castelnau, Françoise, s. p., 63 ans, veuve Sers, à St-Henri.  
 Arnaud, Eugène, 5 ans rue Galliot Genouillac, 8.  
 Cangardel, Jeanne-Sara-Marguerite, s. p., 15 ans, rue de la Liberté, 4.  
 Donadieu, Jean-Louis, ter., 58 ans, à l'Hospice.  
 Carrières, Léon, 3 ans 1/2, rue Galliot-Genouillac, 19.  
 Frayssi, Jean-Pierre, capucin, 79 ans, rue des Cadourques.  
 Théron, Joseph, cultivateur, 41 ans, à l'Hospice.  
 Périès, Jeanne-Noël, couturière, 62 ans, veuve Giustiniani, rue Mascoutou, 49.  
 Mazelié, Marie, s. p., 74 ans, veuve Baradis, passage Lacapelle, 3.  
 Bessières, Augustin, ancien charpentier, 74 ans, aux Junies.

## THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉE PARISIENNE MARTIAL

Le lundi 3 avril aura lieu une représentation donnée sous la direction de **M. MARTIAL** avantageusement connu comme artiste et comme impresario, avec le concours d'artistes des divers Théâtres de Paris.

### LE DERNIER DES MOHICANS

Comédie en un acte

### La Demoiselle du téléphone

Opérette nouvelle en 3 actes

Tout le monde peut assister à cette superbe soirée, sans aucune espèce d'hésitation — c'est drôle, amusant et surtout bon enfant.  
 Nous pouvons assurer à cette vaillante troupe un nombreux public.

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 4 avril. — *Ouverture de la saison de Pâques*

Pour les débuts de

MM. NÉREL, baryton, — CHARLY, ténor

## M<sup>me</sup> FAVART

Opéra comique en 3 actes

M<sup>me</sup> GUYOT jouera le rôle de M<sup>me</sup> FAVART

### LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra comique en 1 acte, musique de Paer

## ETUDE

de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7

## EXTRAIT

D'UNE

### Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de M. Baltrand, huissier à Cahors, en date du vingt-sept mars courant le tout enregistré.

La dame Euphrasie Auzat, sans profession, épouse du sieur Paul Pardes, propriétaire, domiciliée au lieu de Fleynac, commune de Pradines, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M<sup>e</sup> Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le 1<sup>er</sup> avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

*L'avoué de la demanderesse,*  
Signé : LACOSSE.

Nouilletes aux Œufs et Macaroni ★★★  
**RIVOIRE & CARRET**  
Réclamez dans toutes les Epiceries

## Dernières nouvelles

### La Crise ministérielle

Paris, 1<sup>er</sup> avril 12 h. 30 s.

M. Carnot a fait appeler dans la matinée M. Méline, auquel il a offert la mission de constituer le Cabinet.

M. Méline a accepté. Il commencera les démarches dans l'après midi.

### M. Charles Ferry

On confirme que M. Charles Ferry a été frappé d'une attaque de paralysie. Son état est très grave.

### La reprise du Panama

Le *Figaro* annonce que M. de Kératry est parti pour les Etats-Unis afin de négocier les accords financiers entre les Américains et les capitalistes français pour la reprise de l'œuvre du Panama.

J'ai lu dans le Larousse, comme disait... un homme célèbre : *« Le Tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. »* Le *« Tapioca Rils »* justifie pleinement cette réputation ; c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer ; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ses qualités.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à Paris, à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

**C'est notre remède !** — Troyes (Aube), le 7 mai 1892. Mon mari souffrait d'une maladie de vessie contre laquelle il avait employé bien des remèdes sans résultat ; une seule boîte de vos **Pilules Suisses** l'a guéri complètement: c'est notre remède quand nous sommes malades, aussi voulons-nous toujours en avoir.  
 (Sig. lég.) M<sup>me</sup> MAUGIS, 74, rue de Preize.



### PLUS DE DOULEURS

Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc. PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE

#### TOPIQUE BERTRAND AINÉ

50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Voyez les preuves). Prix: 0,50, 0,75, 1, etc. — Franco contre mandat.

LYON, 21, place Bellecour; PARIS, 141, r. NEUCHÂTEAU

## REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché passe successivement par plusieurs phases, tantôt ferme, tantôt un peu hésitant. On s'efforce évidemment de tenir les cours en vue de la liquidation ; la question est de savoir si on réussira. Depuis quelques jours on s'est beaucoup racheté, et le découvert à l'heure actuelle ne doit pas être très considérable. La situation des finances n'est pas très satisfaisante, et le conflit qui vient de s'élever entre le sénat et la Chambre est de nature à retarder encore le vote du budget. Les affaires ont été un peu plus animées pendant dix ou trois jours, mais nous n'osons croire encore à un réveil des affaires.

Le 3 0/0 est à 97.20.  
 Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont pas un marché très animé.

Les tendances sont bonnes.  
 Le Crédit Foncier de 970 s'est relevé à 978.75. Les obligations foncières et communales font preuve d'une bonne tenue.

Le Comptoir National d'Escompte s'est avancé à 510 sous l'influence constante du chiffre de ses affaires. La Société Générale est très ferme. Son bilan au 28 février est satisfaisant. L'ensemble des affaires augmente de près de 7 millions.

Le Crédit Lyonnais augmente de 763.75, ex-coupon de 12.50. Le solde bénéficiaire de l'exercice de 1892 est de 12.104.953.75. Le paiement du coupon de 30 fr. n'exige que 12.000.000.

Les actions et obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer suivent les cours de nos rentes.

Le Lyon est à 1535. L'Orléans à 1623.75. Les obligations des chemins de fer économiques continuent en raison de leurs cours avantageux à attirer l'attention.

Au comptant, les obligations de la Société des Immeubles de France sont très recherchées par l'épargne.

Les valeurs du Suez ont un peu fléchi. Les recettes continuent à ne pas être brillantes. La semaine a été très favorable aux fonds étrangers. L'Italien est à 93.20. L'Extérieure est en grande hausse à 67.1/8, on fonde les plus grandes espérances sur l'énergie du ministre des finances.

Les fonds ottomans sont très en faveur. La hausse d'une semaine à l'autre est très importante.

En Banque, le marché va prochainement s'animer sur les obligations de la Cie du chemin de fer de l'Equateur en raison de l'impulsion donnée aux travaux.

Nous avons annoncé le vote par l'assemblée générale des actionnaires du Comptoir des fonds nationaux, du doublement du capital social, qui est porté de 2.500 000 à 5.000 000.

Les anciens actionnaires ont un droit de préférence. L'action ancienne est cotée 730, en souscrivant une action nouvelle à 500 on a deux actions à 615, donnant chacune un revenu de 60 fr.

Toutes les sociétés industrielles dont le Comptoir des fonds nationaux a favorisé le créateur sont toutes en bonne voie, comme on peut s'en assurer sur la cote, qui traduit son impression en les inscrivant toutes au-dessus du pair.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des Billets ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 11 Avril inclus, la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Mercredi 29 Mars au Lundi 10 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CONVERSION

DE

L'EMPRUNT DOMANIAL HYPOTHÉCAIRE

D'ÉGYPTÉ 5 %

En exécution des décrets khédiviaux des 6 juin 1890 et 18 mars 1893, rendus avec l'assentiment des puissances et autorisant la conversion des Obligations domaniales hypothécaires d'Égypte 5 %, l'intérêt annuel desdites Obligations sera, conformément au décret du 25 mars courant, réduit, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1893, de 5 % à 4 1/4 %.

Les porteurs qui n'accepteraient pas la réduction devront demander le remboursement de leurs titres, au pair, dans un délai à courir de la date du présent avis jusqu'au 10 avril prochain inclusivement, au plus tard.

Les demandes de remboursement doivent être adressées, à Londres, chez MM. N. M. Rothschild et Sons; à Paris, chez MM. de Rothschild frères, et au Caire, à l'administration des domaines de l'Etat, et les titres devront être déposés à l'appui de la demande de remboursement.

Les titres déposés seront remboursés au pair le 1<sup>er</sup> juin prochain avec les intérêts semestriels à raison de 5 % l'an, échus à cette date.

Les porteurs qui n'auraient pas demandé le remboursement de leurs titres, dans le délai ci-dessus indiqué, seront, aux termes de l'art. 13 du décret du 8 juin 1890, considérés comme ayant accepté la conversion.

Les mois de mars et d'avril sont particulièrement traités dans nos climats. On a quelquefois les quatre saisons de l'année dans la même journée. Il n'en faut pas plus pour s'enrhumer; de là à une bronchite la transition est facile, et bien des gens sont au cimetière pour un rhume négligé. Méfions-nous des variations si brusques, et si, par infortune, la maladie nous prend à la gorge, n'hésitons pas à recourir aussitôt à la Pâte Regnaud, au Sirop de Regnaud, au Goudron Guyot en liqueur ou en capsules. Ayons même de ces médicaments sous la main, à la maison. Quand on attaqué l'origine, le mal est à moitié vaincu.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi

de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros: MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupi-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR METAL BLANC

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup>

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDRE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE 500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1<sup>er</sup> choix..... 40 fr. le mille. Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

GUÉRISON



Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant: LAYTON.

UNION DES OUVRIERS Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social: Rue de Vayrols, n° 7